

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

L'adhésion à l'Association Gally Yoga implique l'approbation des statuts et du présent règlement intérieur consultables auprès des membres du bureau ou sur le site internet : <http://www.gallyyoga.fr> . Elle implique des droits et des devoirs.

Article 2

L'inscription au cours de yoga n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, règlement de l'adhésion à l'association et règlement de l'inscription annuelle au cours, non remboursables après le 3^{ème} cours.

Article 3

Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.

Article 4

L'absence de l'enseignant entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affichage sur le lieu des cours, sauf en cas de force majeure.

Article 5

Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'association. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des cours pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'association.

Article 6

En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence.

ॐ Gally Yoga ॐ

5, allée des Amarantes - 78450 CHAVENAY

Code APE : 926C – SIRET : 483 259 867 00016

Association Loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye sous le n° 0783012367